



**REPUBLIQUE DU TCHAD**  
**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**



**SESSION PLENIERE DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION**

**PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022**

*ALLOCUTION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET*  
**TAHIR HAMID NGUILIN**

**N'Djamena, le 30 décembre 2021**

Monsieur le Président du Conseil National de Transition ;

Mesdames et messieurs les Conseillers nationaux, membres du Bureau du Conseil National de Transition,

Monsieur le Président de la Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique du Conseil National de Transition,

Mesdames et messieurs les Conseillers nationaux, membres de la Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique,

Mesdames et messieurs les Conseillers nationaux,

Monsieur le Ministre, Secrétaire Général du Gouvernement, chargé des relations avec le Conseil National de Transition,

Mesdames et messieurs les Ministres

Mesdames et messieurs,

Aujourd'hui encore, en ce 30 décembre 2021, je me sens honoré et en même temps ému de présenter dans cette enceinte aux représentantes et aux représentants du Peuple que vous êtes, pour sanction, encore un projet de Loi de Finances, le 4<sup>ème</sup> du genre, dont trois (03) projets de Loi de Finances de plein exercice, notamment ceux des années 2020 ; 2021 et 2022.

C'est pour moi, l'occasion, au nom de tout le ministère des finances et du budget, de vous remercier, de remercier le président du Conseil National de Transition, hier Président de l'Assemblée Nationale, tous les Conseillers nationaux, tous les Députés de la 3<sup>ème</sup> législature et la Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique ainsi que son pondéré président, qui - pendant toutes ces années, en dépit des multiples contraintes d'agenda auxquelles ils font face - ont fait montre d'une dextérité et d'un grand dévouement pour le travail parlementaire, qui forcent le respect. Un grand respect.

Mesdames et Messieurs,

Je relevais que c'est pour la 3<sup>ème</sup> fois et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive que je présente à votre approbation un projet de loi de finances, qui est un ensemble d'engagements et de promesses des recettes et de dépenses, utiles au fonctionnement de l'Etat, de la vie en cité et à la préparation de l'avenir dans un pays.

Globalement, et tout au long de ces trois (03) exercices clos, à savoir 2019, 2020 et 2021 ; beaucoup de chemins a été parcouru, nous avons pu - tous ensemble, d'abord sous le leadership de Feu le Marechal du Tchad et ensuite depuis le 22 avril 2021, sous celui du Président du Conseil Militaire de Transition - passer d'une situation d'extrême stress économique, de fragilité de nos équilibres macroéconomiques et monétaires, de mal-être dans les rangs des agents civils de l'Etat et de faible pouvoir d'achat des militaires à un mieux-être économique et social d'ensemble.

Progressivement, l'économie s'est trouvée relancée, les chantiers ont redémarré partout, la production a augmenté, les salaires dans le secteur public ont été rétablis, sinon rehaussés, les arriérés résorbés, la dette intérieure réduite et le spectre d'un ajustement monétaire s'est éloigné.

Nos engagements internationaux ont été respectés et des nouveaux engagements ont été discutés, conclus et exécutés, au jour le jour et au franc le franc, avec les organisations des travailleurs, notamment le protocole d'accord de janvier 2020 et le pacte social triennal d'août 2021, sous les auspices du Président de la République.

Ce ne fut pas facile, le contexte a été souvent très lourd, difficile et évidemment volatil.

Le pays, essentiellement sur ces ressources, a dû supporter la charge de tous les arriérés commerciaux et sociaux des années 2016 à 2018, assurer le financement et supporter les conséquences des guerres et de la lutte contre les extrémistes qu'il y a eu dans le Nord, à l'Est, au Lac et au Kanem, pendant que sur le front de l'économie, nous faisons face à la pandémie de la Covid 19, aux fermetures des frontières terrestres et aériennes, aux perturbations dans les échanges internationaux, à la chute des cours, de la production et des récoltes.

Et sur le plan politique, nous avons dû financer les élections et enfin, et pour compliquer le tout, le Tchad a perdu son président sur le champ d'honneur.

Le décès brusque du Marechal du Tchad (paix à son âme) - avec tous les risques que cela a fait peser sur la quiétude, la sécurité, les échanges et le commerce - pouvait être fatal pour notre économie, déjà éprouvé par toutes les crises passées.

Mais, grâce à Dieu, aux prières des tchadiens et grâce au leadership du général MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, le pays a pu fonctionner. Bien fonctionner. Les salaires ont toujours été réglés dans les temps, les diverses prestations publiques ont été délivrées et les chantiers se sont poursuivis. Les tchadiens ont continué à vaguer à leur occupation, la vie et le commerce se sont bien déroulés.

En un mot, la stabilité est là.

Et en économie, la stabilité est toujours un point d'équilibre, un ancrage, un repère permettant l'action, les projections et les mises en perspectives.

Et fort de tout cela, suivant les orientations précises du Chef de l'Etat et du Premier Ministre, le Budget 2021 a suivi son exécution, les charges publiques ont été assumées, les recettes recouvrées. Nous avons, comme je le disais, respecté nos divers engagements, conclu un pacte social, « indiciarisé » la paie des soldats, pu porter assistance aux plus nécessiteux et même accueillir des nouveaux réfugiés. Et encore même à conclure un nouveau programme avec le Fonds Monétaire International.

Ainsi, malgré la tempête ambiante, le gouvernail a été tenu. Et les tchadiens, leurs institutions civiles et militaires et leur président, le General MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO ont étonné le monde et assumé leur responsabilité. Ils ont assuré.

C'est le lieu aussi pour moi de remercier et de féliciter tous ceux qui y ont contribué et ont fait les bons choix au bon moment, tous ceux qui ont fait le bon travail : le Président de la République et tout le Conseil Militaire de Transition, l'ex-président de l'Assemblée Nationale et toute la législature passée, le Premier Ministre de Transition et tout le Gouvernement de Transition, toute l'administration, les opérateurs économiques, et surtout tous les tchadiennes et les tchadiens, de tous les bords.

Le contexte est toujours important. Il est toujours structurant.

Et en cette année charnière de fin de la transition politique en 2022, ce présent Projet de Loi de Finances est préparé, comme déjà rappelé, dans un environnement marqué par divers chocs macroéconomiques, liés à la pandémie de la Covid-19 et à ses mutations, à la volatilité climatique, à l'insécurité dans notre pourtour territorial, aux échéances futures,

à l'afflux des réfugiés et aux évènements tragiques que notre pays a connus en avril dernier avec le décès soudain du feu Maréchal du Tchad, IDRISS DEBY ITNO.

Et en dépit de tout cela, il est estimé que l'économie tchadienne devrait enregistrer un taux de croissance de 4,1% en 2022 contre 3,7% en 2021. Ce regain de croissance proviendrait du dynamisme global des activités économiques, tant du secteur pétrolier que du secteur hors pétrole, avec des taux de croît respectifs de 6,4% et 5%.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il a été élaboré à la suite de l'approbation par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International d'un nouveau programme de Facilité Elargie de Crédit sur la période 2021/2024 d'un montant de près de 570 millions \$, qui constitue un élément catalyseur pour la mobilisation des appuis budgétaires, des dons et prêts des autres partenaires au développement.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

En raison des bonnes perspectives macroéconomiques pour 2022, les ressources publiques devraient enregistrer un accroissement de 24%, passant de 1 098 milliards de FCFA en 2021 à 1 359 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 260 milliards FCFA. Cette hausse des recettes budgétaires s'explique principalement par les niveaux des prix du baril de pétrole enregistré durant l'année 2021 et qui continueront en 2022.

Pareillement, l'effet conjugué du dynamisme économique dans le secteur hors pétrole et de la digitalisation continue des régies financières permettra à notre économie d'enregistrer une augmentation des recettes hors pétrole de 12%, soit près de 58,86 milliards de FCFA.

Pour tenir toutes ses promesses, le Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2022 vise à apporter des réponses permettant la poursuite de la relance de l'économie nationale. Et ceci, en améliorant le niveau des investissements, la facilitation du commerce intérieur et extérieur, par les biais des mesures incitatives, l'atténuation de certains impôts et taxes, le plafonnement des pénalités douanières, la simplification des procédures, la régulation des contrôles fiscaux et l'amélioration du climat des affaires, à travers la mise en place d'une amnistie fiscale.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

En matière de politique fiscale, le Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2022 introduit des innovations qui s'inscrivent dans un triptyque qui structure depuis quelques années déjà les réformes en matière de gestion des finances publiques, à savoir la modernisation, la digitalisation et la territorialisation, le tout dans le cadre du nouveau système de gestion des finances publiques (SIGFiP).

C'est l'occasion de saluer la bénéfique coopération sud-sud que nous avons avec le Rwanda et le travail des équipes du Ministère des Finances et du Budget, totalement engagées dans ce projet ainsi que tous nos partenaires.

Primo, la modernisation fiscale vise également à mettre notre système fiscal au diapason des réformes communautaires et internationales les plus récentes.

Ainsi et en droite ligne des mesures fiscales adoptées dans les deux précédentes lois de finances et épousant aussi l'air du temps, la proposition du présent projet en matière de modernisation du système fiscal est en cohérence avec la gagnante politique de main tendue du Président du Conseil Militaire de Transition.

Ainsi et pas plus tard que cette semaine, Mesdames et messieurs les conseillers nationaux, vous avez adopté, ici dans cette salle, la loi portant amnistie générale.

Dans ce même élan, la présente loi propose, une amnistie fiscale qui porte sur un abandon des poursuites et pénalités pour toutes les régularisations fiscales volontaires en 2022 au titre des impôts non déclarés sur la période non prescrite. Cette miséricorde législative, qui n'est pas une absolution de tous les crimes économiques, couvre l'ensemble des sanctions fiscales et administratives.

Sur le plan stratégique, l'amnistie fiscale porte en elle, l'idée de pardon sur les pénalités et la mise en veilleuse du contrôle fiscal pour les nouveaux contribuables et les anciens qui feront des régularisations spontanées et au plan technique, elle ambitionne d'élargir le fichier des contribuables et de garantir les futures recettes fiscales.

Seront ainsi concernés, les contribuables jusque-là inconnus ou inactifs ainsi que ceux qui sont connus mais ayant dissimulés des impôts non détectés à date par l'administration fiscale.

Toujours, dans la poursuite de la détente en matière d'exercice des affaires au Tchad, sont proposés :

- la régulation des contrôles fiscaux, désormais programmés sur la base d'une rigoureuse analyse-risque ;
- l'aménagement d'un régime fiscal adapté pour l'or exporté en vue de sa transformation et de sa réintroduction sur le territoire national après transformation. Ce dispositif, simplifié et assorti d'un prélèvement de 0,5%, hors redevances statistiques, tient compte du contexte sous régional extrêmement compétitif, des impératifs de traçabilité et de la nécessité de continuer à décriminaliser l'activité de l'orpaillage régulier dans notre pays ;
- la poursuite des taux réduits de TVA au profit de l'industrie locale du fer à béton et du textile tchadien ;
- le réaménagement des droits d'enregistrement sur les actes de crédit dans une optique de formalisation et de promotion des affaires ;
- la mise en place des centres de gestion agréés pour former et formaliser les petits contribuables, en faisant de ces centres, véritables couveuses, des auxiliaires pour l'administration et des incubateurs pour les participants ;

Plus spécifiquement, les objectifs visés à travers ces centres sont de :

- faciliter la migration des contribuables du secteur informel vers le secteur formel ;
- renforcer la formation comptable et fiscal des petits contribuables ;
- renforcer la sécurité juridique et fiscale des petits contribuables ;
- et enfin élargir de manière pérenne la base et les recettes fiscales.

Secundo, la digitalisation quant à elle, portée par la dématérialisation et l'automatisation, vise à doter les administrations fiscales d'applications intégrées de gestion des impôts et taxes. Cette informatisation s'inscrit dans la phase 2 de la mise en place du système intégré de gestion des Finances Publiques (SIGFiP). Cette phase 2 est lancée et sera pleinement opérationnelle au niveau des administrations douanière et fiscale en 2022.

Pour assurer cette mutation technologique majeure et structurante, de nombreuses mesures de simplification des procédures fiscales, douanières et domaniales ont été adoptées dans le cadre des deux précédentes lois de finances. Le projet qui vous est soumis ce jour, poursuit ce vaste chantier de simplification et de digitalisation porté par les plus Hautes Autorités de notre pays.

Dans la perspective d'une simplification des procédures fiscales, le Projet de Loi de Finances modifie et complète certaines dispositions du Code Général des Impôts afin de consolider légalement le processus de télédéclaration offrant de ce fait aux grandes entreprises la possibilité de procéder au paiement électronique de leurs impôts et taxes et

ce, dès 2022. Il en est de même de la simplification du dépôt des états financiers avec la possibilité offerte dorénavant aux grandes entreprises de transmettre leurs états financiers par voie électronique.

L'option de digitalisation est également portée dans ce projet par les mesures de paiement électronique des impôts y compris pour les micro entreprises enregistrées à l'Impôt Général Libérateur, la poursuite de la bancarisation et la rationalisation des pénalités douanières.

Sous ce prisme, et tenant compte des propositions ci-dessus, le projet *e-tax* de nos régions financières prend résolument corps. Les relations entre les administrations fiscales et les contribuables seront structurées par et autour de la digitalisation. De nombreuses facettes de ces relations en seront couvertes : communications électroniques, assistance aux contribuables, déclarations et paiements des impôts et taxes, délivrances des documents administratifs, gestion des recours et du contradictoire.

Ainsi, le fonctionnement interne des administrations s'en trouvera profondément simplifié par les nouvelles façons de faire : télétravail, suivi électronique des indicateurs de performances.

Au final, les gains de *e-tax* seront nettement perceptibles au plan de la gouvernance, de l'efficacité budgétaire et de la facilitation des affaires.

Le troisième axe de réformes porte sur la territorialisation. Il s'agit, dans le cadre d'un système fiscal inclusif, de mettre nos territoires en mesure de participer à l'objectif gouvernemental de croissance inclusive et partagée. Le projet renforce les mesures incitatives engagées en 2019 et vise à créer dans les provinces un tissu infrastructurel et productif épousant leurs potentialités.

Il s'agit de l'octroi des avantages et des facilités aux entreprises basées à N'Djaména et désirant étendre leurs activités dans l'arrière-pays, ou à des entreprises basées à l'intérieur du pays qui veulent développer leurs activités localement. Plus spécifiquement, il est proposé une réduction d'impôts pour les entreprises industrielles, agricoles, touristiques de transport ou prestant dans le sport ou même financières, qui investissent.

Ces réductions portent sur la patente, l'Impôt Minimum Forfaitaire, les droits d'enregistrement, la taxe forfaitaire, la taxe d'apprentissage, la taxe sur la valeur des locaux professionnels ainsi que la TVA. La disposition prévoit également une réduction de 25 % des redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques pour les entreprises basées à l'intérieur du territoire et désireuses de développer leurs activités localement.

L'application de ces mesures aura un impact considérable en matière de création d'emploi et par ricochet de lutte contre l'exode rural, le chômage des jeunes, la radicalisation et l'immigration clandestine.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances oriente une partie des investissements publics dans les provinces tout en renforçant la responsabilité des acteurs publics locaux dans leur exécution et leur suivi-évaluation, ce qui est facilité par le SIGFiP et le nouveau Code des Marchés Publics, qui consacre des compétences et des seuils aux Gouverneurs des provinces.

Ce projet de loi de Finances marque aussi une avancée décisive pour les territoires et plus précisément pour les Communes. A ce titre, le produit de l'Impôt Général Libérateur, qui sera désormais collecté par voie électronique comme mentionné plus haut, sera réparti à parts égales, 50/50, entre l'État et les communes. Le nouveau dispositif de paiement électronique intégrera directement les communes. Il s'agit de soutenir le dynamisme

communal et d'accélérer le développement des territoires en mettant plus de moyens, et en temps réel, à ces maillons essentiels du développement économique national.

Une autre innovation majeure introduite dans le Projet de Loi de Finances concerne la simplification et l'unification de quatre (04) textes législatifs et réglementaires qui encadrent la gestion des revenus pétroliers au Tchad.

En effet, les différentes modifications apportées à la Loi initiale de 1999 ont conduit à une multiplicité de textes rendant complexe la législation portant sur la gestion des revenus pétroliers. De ce fait, il est apparu nécessaire de proposer un nouveau cadre juridique équitable et transparent régissant les modalités de gestion des revenus destinés à l'ensemble des provinces productrices du Tchad. La nouvelle disposition intégrée dans le Projet de Loi de Finances 2022 régira par conséquent l'ensemble des champs pétroliers du Tchad actuellement en exploitation, tout en maintenant l'allocation de 5% des royalties versée à la Région Productrice à chaque Province Productrice.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

Sur le plan des chiffres,

Cette année, la masse salariale devrait augmenter de 28,937 milliards de FCFA en 2022 pour se situer à 454 milliards de FCFA. Cette statistique met en exergue l'effort du Gouvernement pour préserver la paix sociale et ce, dans le strict respect de la trêve sociale de trois ans conclus avec les partenaires sociaux. La projection de la masse salariale en 2022 prend en compte dès janvier 2022 les effets financiers des avancements et le paiement des primes de transports à terme échu, pour la première fois depuis 2016.

Une réforme majeure qui sera entreprise en 2022 concernera le mandatement des salaires des fonctionnaires en province grâce à la décentralisation des services du budget, de la solde et du contrôle financier. Je puis d'ores et déjà vous annoncer que cette innovation sera effective dès le début de l'année 2022, province après province.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

S'agissant de nos vaillantes Forces de Défenses et de Sécurité, l'honneur m'échoit de vous annoncer que dans la droite ligne des Hautes Orientations du Président du Conseil Militaire de Transition, la masse salariale de 2022 incorpore l'indiciarisation de la paie des soldats du rang, avec l'alignement/rehaussement de leurs traitements par rapport au SMIG. C'est à ce prix que le Gouvernement exprime sa reconnaissance aux militaires tchadiens dont le dévouement et l'attachement à la défense de la mère patrie n'est plus à démontrer.

Enfin, comme suite aux instructions du Président du Conseil Militaire de Transition relatives au recrutement des 5 000 jeunes à la Fonction Publique, des remplacements numériques sont autorisés à hauteur de 5 000 dans le continuum du recensement biométrique du personnel de l'Etat, et prioritairement en faveur des lauréats des Ecoles, Universités et Instituts publics civils et militaires et les enseignants scientifiques.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

Les dépenses de biens et services relatives au fonctionnement sont estimées, quant à elles, à 119,5 milliards de FCFA en 2022 pour couvrir les besoins de l'ensemble des départements ministériels et Institutions Constitutionnelles ainsi que l'organisation du dialogue national, de la réforme électorale, les loyers des structures publiques désormais prises en charge par chaque département bénéficiaire et la promotion de la culture à travers l'acquisition de livres et manuels au profit des bibliothèques publiques, des centres culturels, des écoles et Universités publiques.

Les dépenses de transferts - qui ont trait aux financements et aux subventions en faveur, entre autres, des établissements publics, des agences gouvernementales et des institutions - devront tourner autour de 213,85 milliards de FCFA, y compris la contribution de l'Etat au financement des élections à hauteur de 18,6 milliards de FCFA, l'appui à la décentralisation de l'ANATS dans chaque chef-lieu de province pour 1 milliard de FCFA, la hausse de la subvention du gaz domestique au bénéfice de la population pour la porter à 11 milliards de FCFA et l'accroissement sans précédent des ressources au profit du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) pour les services offerts aux étudiants à hauteur de 5 milliards de FCFA et l'assistance aux personnes vivant avec les handicaps et à la petite enfance pour d'à peu près un (01) milliard de FCFA

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

En 2022, les dépenses d'investissements sur ressources intérieures tourneront autour de 141,45 milliards de FCFA et prennent en compte les investissements en cours de réalisations ainsi que les nouveaux investissements. En particulier, ces investissements concernent à la fois les secteurs sociaux et les infrastructures économiques.

Bien plus, et en ajout à tout cela, il est prévu dans la partie Financement en annexe du projet de Budget, le paiement des décomptes de divers travaux en cours de réalisation dans notre pays, au titre du règlement de la dette intérieure.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation, les investissements concernent les constructions de deux (02) écoles primaires publiques dans chaque arrondissement de la ville de N'Djaména, dans laquelle l'enseignement public représente en termes de nombre d'écoles à peine 15% de l'offre globale ainsi que des écoles primaires dans les différents départements des provinces ayant un déficit d'écoles publiques.

De même, le projet de Loi de finances 2022 prévoit la construction d'un lycée scientifique dans chaque chef-lieu d'académie ainsi qu'un lycée de technique agricole à Am-Timan.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Projet de Loi de Finances 2022 prend en compte les travaux de construction de l'Université de Pala dans le Mayo-Kebbi Ouest, la contrepartie-Etat du financement de l'extension de l'Institut National des Sciences et des Technologies d'Abéché et la construction de l'Institut des Techniques Supérieures de la Santé d'Amdjarass ainsi que l'acquisition des équipements et consommables de laboratoire au profit des différentes facultés des sciences de l'Université de N'Djaména.

Dans le domaine de la santé publique, les investissements concernent entre autres, la construction des centres de santé et des hôpitaux dans les provinces où l'offre de services sanitaire est relativement réduite, à savoir les hôpitaux provinciaux de Goz-Beida, de Moussoro et de Mao ainsi que de cinq (05) hôpitaux militaires dans le pays, dont un hôpital militaire de référence à N'Djaména. Sont également prévus les réceptions de divers centres de santé ainsi celles des grands hôpitaux d'Abéché, de Pala et d'Am-timan.

Toujours dans ce secteur, il est prévu dans ce projet de Loi, l'acquisition d'une centaine d'ambulances à quatre (04) roues et à deux (02) roues ainsi que des équipements médicaux spécifiques au profit des différentes provinces pour mieux répondre aux attentes de nos populations.

Des infrastructures économiques, agricoles, pastorales, sportives, électriques sont attendus, dont des centrales solaires à Mongo, Ati, Am-timan, Moussoro, Oum-Hadjer.

Il s'agit aussi de la poursuite de la construction des ponts et des routes, notamment les routes Djoumane-Lai, Kélo-Pala, N'Djaména-Dourbali, Kyabé-Singako, Ngoura-N'Djaména



Bilala-Ati sur financement propre, ainsi que la transsaharienne et les routes Abéché-Abougoulen et N'Djaména-Moundou-Koutéré qui démarreront en 2022, quant à eux, sur prêts respectivement de la Banque Islamique de Développement et de la Banque Mondiale.

Il est également prévu des travaux de voiries urbaines à N'Djaména et dans les provinces, ainsi que des travaux de construction des secteurs d'élevage, des structures des sports et des jeunes, des ouvrages hydrauliques ainsi que des aménagements de périmètres agricoles.

En conclusion, l'évaluation prudente des recettes et réaliste des dépenses met en évidence une capacité de financement de 156 milliards FCFA tandis que le solde budgétaire de base affiche un déficit budgétaire, hors dons de 13,238 milliards FCFA.

Pour ce faire, l'Etat fera recours à la Facilité Elargie de Crédit (FEC) dans le cadre du nouveau programme de référence avec le FMI ainsi qu'à des appuis budgétaires des partenaires du Tchad pour boucler le financement du Budget.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de Transition ;

La poursuite de la mobilisation et de la sécurisation des ressources ainsi que la rationalisation des dépenses publiques se poursuivront en 2022.

Plus spécifiquement, le Ministère s'attèlera à poursuivre, tout en les accélérant, la modernisation, l'informatisation et la digitalisation de l'ensemble de ses services afin de couvrir tout le pays et d'offrir ainsi des services publics de qualité au bénéfice de tous les départements ministériels et des usagers.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National de transition ;

Le Projet de Loi de Finances de l'année 2022 constitue surtout une traduction de la Feuille de route gouvernementale, notamment de ses actions phares, en apportant une contribution totale de 22,6 milliards FCFA dont 3 milliards FCFA pour l'organisation du dialogue inclusif, 1 milliard FCFA pour la réforme électorale et 18,6 milliards FCFA pour l'organisation des élections générales. Cet effort du Gouvernement sera complété par l'apport des partenaires au développement du Tchad.

D'ores et déjà, la contrepartie des partenaires, déjà inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2022 pour accompagner la transition dans le cadre du *Basket Fund*, s'élève à 18 millions d'euros, montant prévu par l'Union européenne, en attendant la concrétisation des annonces en cours des autres partenaires.

Enfin, le projet Loi de Finances 2022 s'inscrit fidèlement dans l'objectif du Président du Conseil Militaire de Transition et du Gouvernement de préserver les acquis sociaux des travailleurs, d'améliorer des conditions de vie des soldats et d'étude des étudiants, d'augmenter l'accessibilité de l'école publique et l'offre d'enseignement technique, scientifique et professionnelle, de soutenir les personnes vulnérables et ceux vivant avec un handicap, la jeunesse, la petite enfance, la femme, le monde rural et les villes, l'agriculture et l'élevage et partant l'autosuffisance.

Il vise aussi à donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des ménages et à la protection de l'environnement, par l'accroissement de la subvention à la stabilisation du prix du gaz domestique.

Il promeut enfin la culture et le sport et encourage le monde de l'entreprise, les opérateurs économiques et l'économie dans son ensemble par des mesures fiscales de relance économique et d'amélioration du climat des affaires.

Tout cela pour faire du Tchad, un pays où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir, un pays où le commerce et l'entreprise fleurissent et créent de la richesse. Un pays où l'Etat accompagne, rassure, protège, facilite et soutient. Un pays de solidarité et de communion. Je vous remercie pour votre très aimable attention.

**Tahir Hamid Ngulin**